

COMMUNE DE FROENINGEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FROENINGEN SEANCE DU 15 MARS 2016

Sous la présidence de Gérard VONAU, maire

Présents : Dolorès ALLENBACH (à partir du point 4, jusqu'au point 6, et à nouveau au courant du point 8), Jean-Marc EBMEYER, Michel HARTMANN, Georges HEIM, Guylaine ILLAN (à partir du point 2), Déborah MARTINS, Franck ROMANN Yves SCHUELLER (à partir du point 3), Christiane SCHULTZ et Sonia WERTH

Absent excusé et non représenté : néant

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : Marie DORI à Déborah MARTINS
Fanny HEIM à Sonia WERTH

Le secrétariat de séance est assuré par la première adjointe, Christiane SCHULTZ, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2015
- 2.- Urbanisme
- 3.- Travaux
- 4- Intercommunalité
- 5.- Syndicat d'électricité
- 6.- Pompiers
- 7.- Demandes de subvention
- 8.- Divers

POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2015

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 novembre 2015 n'appelle pas de remarques. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 – URBANISME

➤ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- Consorts Oscar KOENIG à M. Jean SCHULTZ : parcelle de 2a35, lieudit Unterer Grossacker
- Adjudication SCI DASS à M. Hervé BILLON : maison d'habitation, 6, rue Principale
- M. et M^{me} Georges JENS à SCI MAERILU, maison d'habitation, 4, route d'Ilfurth

➤ PERMIS DE DEMOLIR

- M. Hervé BILLON : Mur séparatif et en limite de voie communale, 6, rue Principale

➤ PERMIS DE CONSTRUIRE

- M^{me} Paola MARTINS : maison d'habitation, parcelle 7, rue des Mérovingiens

➤ DECLARATION DE TRAVAUX

- M^{me} SOUTTRE : création d'une piscine et mise en place d'un abri de jardin, impasse de l'Etang
- M. Bertrand KLEIN : réfection de la peinture, 4, rue des Faisans.
- M. Hervé BILLON : mise en place d'une clôture, 6, rue Principale.

POINT 3 – TRAVAUX

➤ RENOVATION DE L'EGLISE

Les travaux de rénovation de l'église ont démarré.

Charpente et isolation : Le traitement de la charpente est terminé et les planches ont été reposées, mais non fixées, pour permettre la mise en place d'une isolation phonique et thermique. Le conseil municipal donne son aval et approuve le devis pour la pose d'une couche de laine de verre (3.002 € HT).

Pierres du soubassement : L'entreprise Hubert Gardère, chargée de la remise en état des pierres de taille, a bien avancé au niveau du soubassement. Les pierres des deux côtés de la nef sont en très mauvais état, en raison de remontées humides. Les travaux supplémentaires pour l'assainissement du soubassement et la pose de plaques en pierre, en



harmonie avec les pierres du soubassement du clocher, se montent à quelque 12.000 €HT. Le conseil municipal approuve cette intervention, tout en regrettant que les dégâts causés par l'humidité n'aient pas été constatés plus tôt.

Echafaudage : L'échafaudage qui aurait dû être posé par les E^{ts} Mambré au cours de la semaine 11 est en retard. Cela est d'autant plus regrettable que l'entreprise Hug (travaux de couverture) est prête à intervenir.

Abat-son et fientes : Les E^{ts} Bodet ont remis un nuancier pour permettre de choisir la couleur des abat-son. Les entrées seront protégées par un grillage pour éviter que des oiseaux ne s'introduisent dans le grenier où les fientes des pigeons seront éliminées par nébulisation électrique d'un désinfectant bactéricide, fongicide et virucide (devis des E^{ts} DGRG: 2.184 €TTC).

Cigognes : Pour l'instant, aucune solution n'a été trouvée pour prévenir les nuisances causées par les excréments et les chutes de branches dus aux cigognes.

➤ REFECTION DE TROTTOIRS

Rue du Moersbach et colline : La société ALVAREM procèdera, fin mars, à la réfection des trottoirs rue du Moersbach et rue du Vignoble.

RD 18 V : Les travaux prévus le long de la route départementale ont provoqué une levée de boucliers chez certains riverains. Leur porte-parole, François Jeker, a été reçu en mairie. La démarche des élus et les aménagements prévus lui ont été expliqués. Suite à cet entretien, il a pris l'initiative de réunir les riverains. Six familles ont participé à cette rencontre.

Le maire et l'adjoint Franck Romann rappellent que le projet d'aménagement, approuvé par le conseil municipal, a pour objectif le renforcement de la sécurité des piétons, dont la circulation est entravée par le stationnement anarchique sur les trottoirs. Ils précisent qu'il s'agit également d'assurer la libre circulation des personnes à mobilité réduite et des poussettes. Les aménagements, prévus sur le domaine public, n'endommageront pas les murets des particuliers et dirigeront les eaux de ruissellement vers la route et non pas vers les propriétés. Là où l'espace entre la route et les propriétés le permet, les trottoirs seront élargis avec une pente en direction de la chaussée. Une bordure sera installée à l'arrière et, à l'arrière de cette bordure, sera posé un géotextile recouvert de galets.

En direction du centre-village, où la largeur est insuffisante, une autre solution devra être trouvée, soit une interdiction de stationner pure et simple, soit la matérialisation de places de parking à cheval sur la chaussée, si cette solution est autorisée.

Une réunion d'information sera organisée à la mairie pour les riverains, le 23 mars, en présence des représentants de l'entreprise ALVAREM.

Passage « Gassla » : Le devis pour la pose d'un revêtement en macadam dans le passage du « Gassla », entre la rue Principale et la rue des Jardins, a été revu à la baisse (2.500€).

Rue de Galfingue : Un chiffrage sera demandé pour la réfection d'un bout de trottoir, rue de Galfingue, à hauteur de l'immeuble Matternn.

➤ ACCESSIBILITE DE L'ECOLE



Les travaux dans la cour et les locaux de l'école, inscrits à l'agenda d'accessibilité programmé, seront exécutés pendant les grandes vacances, en juillet/août, à la suite d'appels d'offres restreints. Sont prévus, l'aménagement d'un WC « handicapés », par réorganisation de l'espace existant, la suppression de la marche vers la cour et l'installation d'une rampe. Il est également envisagé de refaire le carrelage.

➤ **LOTISSEMENT SOVIA, RUE DE LA SYNAGOGUE**

Les travaux du lotissement SOVIA, rue de la Synagogue, ont démarré. Le chantier est suivi par le maire et le conseiller Georges Heim.

La route entre les immeubles Karm et Schultz, qui a été détériorée par le passage des engins, a fait l'objet d'une remise en état.

Trois immeubles existants - Schultz, Macri et Amstutz - seront branchés sur le nouveau réseau d'eau.

POINT 4 – INTERCOMMUNALITE

➤ **REFONTE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**

Le maire fait lecture du courriel adressé à la mairie et à la comcom par le conseiller municipal Yves Schueller, à propos de l'adoption de la comcom unique à sept par la commission départementale de coopération intercommunale où Michel Willemann, président de la comcom, s'est abstenu, alors que le conseil de la CCSI et la grande majorité des communes avaient voté contre la comcom unique.

Yves Schueller dénonce la méthode (« *Je ne comprends pas ce faux pouvoir que l'on nous a donné...* », « *Est-ce que cette fameuse commission nous représente ?* », etc.) et le fond (« *La loi NOTRE nous demande des comcom de 15.000 habitants. Quel intérêt d'en faire une de 70.000 habitants ? Sinon que les élus qui nous représentent, nous les petits villages, n'aient plus de pouvoirs du tout ?* »...).

Le maire soumet au conseil municipal les explications du président de la CCSI, selon lesquelles les membres de la commission se seraient fait bernier par le préfet.

Les communes ont par ailleurs été destinataires, ce 15 mars, d'une lettre recommandée du préfet précisant qu'elles disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur la comcom unique.

➤ **CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LA DGFIP**

Dans sa démarche d'amélioration de la qualité du service offert aux collectivités, la Direction Générale des Finances Publiques propose aux communes un partenariat en matière de fiscalité locale portant sur l'actualisation, la fiabilisation et l'optimisation des valeurs locatives des propriétés bâties.

La valeur locative est un élément déterminant de la fiscalité directe locale. En effet, elle sert à calculer l'assiette des taxes foncières, taxe d'habitation, et contribution foncière des entreprises.

La qualité de la mise à jour des valeurs locatives apparaît comme une nécessité au regard de la justice fiscale et de l'optimisation des bases fiscales locales.



Le maire propose de donner suite à cette proposition.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** le maire à signer le contrat de partenariat entre la DGFIP et la commune et tous les documents afférents.

➤ **APPROBATION DE LA CONVENTION 2016 REGISSANT LE SERVICE COMMUN DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS**

Le maire rappelle que la communauté de communes du secteur d'Illfurth et les communes membres ont décidé, pour l'instruction des autorisations du droit des sols, de créer un service commun, conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT.

En vertu de cet article, les effets de ce service commun sont gérés par convention entre la communauté de communes et les communes membres, ce qui a été fait pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015.

A présent, il convient de conclure une nouvelle convention, pour l'année 2016. Par rapport à la convention conclue pour 2015. La seule modification réside dans la répartition des coûts du service commun pour l'année 2016.

Ainsi, la refacturation est établie en fonction d'une part fixe et d'une part variable. La part fixe représente 25 % du coût total du service, répartie entre les communes au prorata de la population totale de chacune.

La part variable est calculée au prorata du nombre d'actes instruits par commune pour l'année concernée.

Le conseil municipal

VU l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 10 avril 2015 portant création d'un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols;

Après en avoir délibéré

APPROUVE les termes de la convention régissant le service commun d'instruction des autorisations du droit des sols pour l'année 2016, tels que présentés par le maire

AUTORISE le maire à signer cette convention ainsi que tous actes s'y rapportant.

➤ **DELEGUES PLUI**

Dolorès Allenbach et Georges Heim sont élus au comité technique municipal pour la révision du PLUI.

POINT 5 –SYNDICAT D'ELECTRICITE



➤ **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE VILLE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN**

- Vu les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n° 99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;
Vu la délibération du comité syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédant en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

Le maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal** :

- **Emet un avis favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, à l'unanimité
- **Demande** aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

➤ **REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN**

- Vu** les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;



Le maire propose au conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal** :

- **Emet un avis favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016, à l'unanimité
- **Demande** au Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les statuts du Syndicat

POINT 6 - POMPIERS

SIVU : Dans un souci d'une plus grande efficacité, les centres de première intervention de Froeningen, Hochstatt et Zillisheim souhaitent mutualiser leurs moyens humains et matériels, dans le cadre d'un syndicat à vocation unique, mais le préfet s'oppose à la création de tout SIVU. La réorganisation des corps se trouve par conséquent dans l'impasse.

Amicale : Le maire indique que l'amicale des sapeurs-pompiers de Froeningen tiendra son assemblée générale le 18 mars.

POINT 7 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur deux demandes de subvention exceptionnelle, l'une émanant de la société de pêche, l'autre de l'école.

L'APPMA de Froeningen sollicite une aide pour procéder à un alevinage à l'étang, dans le cadre de la journée « pêche pour tous » qu'elle organise le Vendredi saint. Le conseil municipal décide de lui accorder un montant de 150 €, comme en 2015. Comme présidente d'association, Christiane Schultz ne prend pas part au vote.

L'école de Froeningen sollicite une subvention communale de 393€ pour financer la participation des enfants à deux spectacles à la Maison pour Tous d'Illzach. Le conseil municipal approuve cette demande.

Par la même occasion, le maire propose de voter une subvention de 500 € à la Chorale Concordia de HOCHSTATT, pour sa prestation lors de la fête de Noël des aînés, en décembre dernier. Membre de cette association, Christiane Schultz ne prend pas part au vote.

Ces trois subventions seront inscrites au budget primitif 2016.

POINT 8 – DIVERS

➤ **Validation du rapport de la commission culture**



L'adjointe Sonia Werth fait adopter le rapport de la commission culture du 20 janvier 2016.

➤ **Carnaval des écoliers**

Le carnaval des écoliers aura lieu samedi, 19 mars. Au programme, cortège à travers les rues du village, avec la participation bénévole de la Guggamusik de Tagolsheim, et en présence d'un char préparé par la famille Heim, ainsi qu'un rendez-vous convivial, dans la cour de l'école, avec la crémation du bonhomme hiver sur le terrain adjacent. La manifestation sera organisée par les parents d'élèves avec le soutien des pompiers et des élus.

➤ **Ecole**

Si tous les enfants de Froeningen fréquentaient l'école du village, les effectifs prévisionnels pour la rentrée prochaine seraient de 24 élèves. Comme tel n'est pas le cas, ils se voient réduits à une douzaine d'enfants, ce qui permet néanmoins le maintien de la classe.

Adjointe en charge des écoles, Christiane Schultz déplore que la première démarche des familles s'installant au village soit bien souvent le dépôt d'une demande de dérogation. Elle précise que ces demandes sont systématiquement refusées dans l'intérêt collectif des enfants.

➤ **Séances budgétaires**

Le Syndicat de l'III, le SIGFRA et le Syndicat d'eau ont tenu leurs séances budgétaires.

➤ **Renégociation du taux de certains emprunts**

Le conseiller Jean-Marc Ebmeyer est une nouvelle fois invité à donner son expertise au sujet d'une éventuelle renégociation de certains taux d'emprunts.

➤ **Nouvelle piscine intercommunale**

Le maire fait le point sur l'avancée des travaux de la nouvelle piscine qui sera mise en service prochainement.

➤ **ADAUHR**

Le maire regrette que peu d'élus aient participé à la présentation des projets portant sur la création d'une salle communale et d'un atelier et sur la réorganisation des locaux de la mairie, élaborés par l'ADAUHR. Il indique que les propositions de l'agence seront communiquées à l'ensemble des conseillers pour que l'on puisse progresser dans l'étude.

➤ **Bio-déchets**

Un composteur de bio-déchets sera implanté près des deux immeubles collectifs au lotissement des Trois Moulins.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h45.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de FROENINGEN
SEANCE DU 15 MARS 2016

1

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Gérard VONAU	Maire		
Christiane SCHULTZ	Adjointe		
Franck ROMANN	Adjoint		
Sonia WERTH	Adjointe		
Dolorès ALLENBACH	Conseillère		
Marie DORI	Conseillère		Deborah MARTINS
Jean-Marc EBMEYER	Conseiller		
Michel HARTMANN	Conseiller		
Fanny HEIM	Conseillère		Sonia WERTH
Georges HEIM	Conseiller		
Gyslaine ILLAN	Conseillère		
Deborah MARTINS	Conseillère		
Yves SCHUELLER	Conseiller		